

DECRET N° 96-155 du 26 Avril 1996

Portant nomination de Monsieur Orou
Maré KOURI en qualité de Chef de Cab-
inet du Ministère de la Jeunesse, des
Sports et des Loisirs.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Avril 1996 ;

SECRET :

Article 1er.- Monsieur Orou Maré KOURI est nommé Chef de Cabinet du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

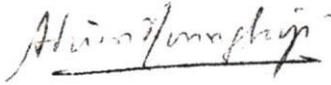
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 26 Avril 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

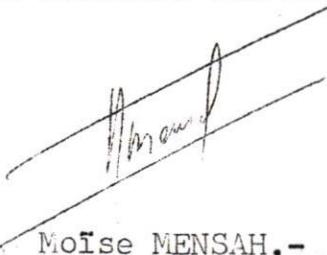

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Le Ministre de la Jeunesse, des
Sports et des Loisirs,



Damien ALAHASSA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJSL 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-